Résolution sur la tentative de coup d’État au Guatemala

2023/3031(RSP) - 14/12/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 432 voix pour, 9 contre et 39 abstentions, une résolution sur la tentative de coup d'État au Guatemala.

Le texte adopté en plénière a été déposé par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR, The Left et les députés.

Pour rappel, le 28 août 2023, le Tribunal suprême électoral a annoncé les résultats officiels des élections, qui se sont déroulées dans le calme et ont été bien organisées, et a déclaré que Bernardo Arévalo et Karin Herrera, membres du Mouvement Semilla, étaient élus respectivement président et vice-présidente du Guatemala à la suite du deuxième tour du scrutin présidentiel du 20 août 2023. Cependant, depuis lors, le parquet du Guatemala a déclaré vouloir annuler les résultats des élections du 25 juin 2023.

La mission d’observation électorale de l’Union et les missions d’observation nationales ont observé l’ ensemble du processus électoral et ont conclu que les élections étaient transparentes et bien organisées, ne trouvant aucun motif de fraude. Le VP/HR et le secrétaire général de l’OEA ont qualifié les récentes décisions prises par le bureau du procureur de «tentative de coup d’État».

Le Parlement a condamné la tentative de coup d'État et les efforts continus du ministère public pour annuler les résultats des élections générales et présidentielles au Guatemala, sur la base d'allégations de fraude non fondées, et a demandé qu'il soit mis fin immédiatement à ces actions. Il a rejeté également toutes les actions à motivation politique entreprises par certaines autorités, qui violent clairement la constitution guatémaltèque, l'État de droit, l'intégrité du processus électoral et les principes les plus élémentaires de la démocratie, y compris le principe fondamental de la séparation des pouvoirs.

La résolution soutient le président élu Bernardo Arévalo et appelle à une transition ordonnée menant à son investiture en tant que 52e président du Guatemala le 14 janvier 2024. Elle demande aux autorités compétentes de rejeter les tentatives inacceptables d'annulation des résultats électoraux, de veiller au respect de la volonté exprimée par les citoyens guatémaltèques par leur vote et de garantir leurs droits civils et politiques, leur intégrité et leur sécurité, y compris le droit des élus à être dûment installés dans leurs fonctions, conformément aux normes internationales et aux lois guatémaltèques.

Le Parlement a demandé au Conseil d'adopter immédiatement des mesures restrictives ciblées, y compris le gel des avoirs et l'interdiction de voyager, à l'encontre de ceux qui compromettent le processus électoral de 2023 au Guatemala.